



Paris le 6 juillet 2023

### **Déclaration commune avant le CSA des Services Judiciaires du 6 juillet 2023**

Monsieur le Directeur,

Les organisations syndicales UNSA Services Judiciaires, CGT Chancellerie et Services Judiciaires et CFDT Interco ne siégeront pas aujourd'hui lors de ce Comité Social d'Administration.

En effet, à l'ordre du jour de ce comité est présenté un projet d'arrêté modifiant les modalités d'évaluation des greffiers stagiaires à l'ENG ainsi que le temps de scolarité de ces mêmes stagiaires.

Et ce :

- trois jours après un mouvement des personnels de greffe d'une ampleur jamais vue depuis vingt ans aux services judiciaires par lequel les collègues ont exprimé leur besoin de reconnaissance,

- deux jours après une réunion à laquelle la Direction des services Judiciaires n'a pas amené de réelles réponses aux représentants des personnels qui portaient la voix de ces derniers,

Proposer au vote un tel texte, qui annonce la réduction de la formation des greffiers faisant des stagiaires les nouveaux sucres rapides, c'est une véritable provocation envers ces mêmes personnels ! Nous refusons d'être votre chambre d'enregistrement.

En tant qu'organisations syndicales responsables, nous ne pouvons siéger, ce jour, face à une Administration qui refuse d'entendre la parole des personnels ;

Des personnels qui sont à bout,

Des personnels qui légitimement attendent une véritable revalorisation,

Des personnels qui dénoncent depuis de longs mois des conditions de travail inacceptables,

Des personnels qui souffrent d'un manque évident de reconnaissance, comme d'un manque évident de perspective de carrière.

Vous êtes assez diligents pour présenter des projets de destruction de la scolarité des greffiers, ayez cette même efficacité pour présenter des perspectives de carrière aux personnels dévoués à la mission de service public de la Justice.

L'attente est forte et l'apaisement ne passera que par des annonces fortes lors de la réunion du 12 juillet prochain.

**Les représentants UNSA, CGT et CFDT,**